

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2017- 02**  
**- ATTRIBUTION**  
**DE SUBVENTIONS**  
**AU TITRE DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 10.01.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.01.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **20 JAN. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES  
André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET  
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAPRE Elisabeth, CHABERT Sabine, EL KHAZ  
Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN  
Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,  
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme EL KHAZ Sarah,  
Mme SERIS-MAHE DE TAURY Marion donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la  
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à  
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du  
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du  
Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du 10 mars  
2014 et n° 2016-44 du 24 février 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé  
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions  
définies pour l'obtention des subventions,

Il précise que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux  
prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux propriétaires  
concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,  
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 12 janvier 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2017 » de la Commune.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 janvier 2017.

Ampliation faite le :  
**19 JAN. 2017**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**18 JAN. 2017**  
Par publication le :  
**20 JAN. 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



**Hervé ANTOINE**



Le Maire,  
  
**Patrick MAUGARD**



Accusé de réception de Préfecture du 18/01/2017  
N°011-211100763-20170116-2017-05-DE

**Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »**

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)				Date agrément
					taux	Subvention	Plafond	Montant	
Madame Jeanine DAUZAT	peinture 55 € / m <sup>2</sup>	AH 1023	5 rue des Carmes	8 995.72	60 %	1 986.60	6 000.00	3 142.04	23/02/2016
	peinture 55 € / m <sup>2</sup>		impasse des Carmes		40 %	1 155.44	4 000.00		
Monsieur Patrick FASANO	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 737	3 rue Pasteur	5 562.26	60 %	2 842.32	6 000.00	2 842.32	15/12/2015
Copropriété Le Central – agence LOUBAT	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AC 269	rue du 11 novembre	39 089.36	40 %	6 769.92	4 000.00	4 000.00	15/12/2015
			25 rue du 43 RI		40 %	5 323.44			
			Impasse donnant rue du 11 Novembre		40 %	6 035.16			
			cours de la République		40 %	4 888.68			
SCI ADJD – Mme DUTOUYA	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AD 161	26 avenue Frédéric Mistral	3 389.21	60 %	1 687.68	6 000.00	2 365.44	23/02/2016
	complet 120 € / m <sup>2</sup>		19 rue de l'Etoile		40 %	677.76	4 000.00		
M. Bertrand GROSSET	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 1488	Rue Marfan	35 952.93	60 %	9 862.44	6 000.00	11 806.24	15/12/2015
			Rue de la Terrasse		40 %	6 910.72	4 000.00		
			Côté jardin		40 %	3 522.64			
			Mur de clôture		40 %	1 806.24	4 000.00		
<b>Total</b>								<b>24 156.04</b>	

Surface retenue en m<sup>2</sup> X forfait de travaux par m<sup>2</sup>

\* Le montant de la subvention totale ne peut pas excéder 80 % du coût total des travaux